

Brevets—Loi

M. McCurdy: Nous allons vérifier les «bleus», et si l'on a ajouté par inadvertance un mot qui semble modifier la teneur de mes propos, qu'il me soit permis d'apporter des précisions. Nous allons appuyer les amendements, et je suppose qu'ensuite nous pourrions tous aller nous coucher.

Il me semble curieux mais caractéristique qu'un gouvernement qui refuse de rejeter des accusations de nazisme à l'endroit de ceux qui s'opposent à son action se tourne ensuite vers l'Italie fasciste pour trouver des exemples lui permettant de porter une nouvelle attaque.

M. McDermid: Le gouvernement n'a pas dit cela.

M. McCurdy: Je suppose qu'ils cherchent simplement à s'identifier à ceux qui à bien des égards se rapprochent beaucoup plus de leur philosophie que de la nôtre.

Cependant, je dois dire que je suis pas absolument certain de comprendre ce que l'Italie sous Mussolini est censée avoir fait ou n'avoir pas fait. Je ne suis pas sûr non plus de savoir ce que les gouvernements socialistes sont censés avoir fait ou n'avoir pas fait. Quoi qu'il en soit, je dirai seulement ceci: Les Canadiens étaient fiers d'avoir un régime unique en ce qui concerne les médicaments brevetés et les génériques, un régime prévoyant une certaine protection de la propriété intellectuelle mais dont l'objet primordial était de servir la population du pays et non pas les compagnies pharmaceutiques étrangères qui n'hésitent pas à exploiter les pauvres et les malades.

Peut-être ont-ils oublié comment cette mesure législative a vu le jour. Voici toute l'histoire. Le président des États-Unis est venu à Québec. Dans cette ville, il s'est entretenu avec le premier ministre (M. Mulroney), et le président a dit: «Écoute, Brian, tu dois absolument faire quelque chose à ce sujet. Dans votre pays, les pauvres peuvent se procurer des médicaments à très bon marché; il faut que ça cesse».

On n'a cessé de nous rabâcher que tout cela n'avait rien à voir avec l'accord de libre-échange. Pourtant, nous savons, ils savent, les Canadiens savent que le gouvernement actuel n'a jamais été capable de préciser pour qui il est censé travailler. Eh bien, je vais lui dire pour qui il est censé travailler, c'est pour la population canadienne.

S'ils disent que cette mesure provoquera des travaux de recherche, alors ils doivent reconnaître qu'il faut des garanties que cette recherche sera faite. S'ils disent que l'on va contrôler le prix des médicaments, alors ils doivent accepter des amendements qui garantiront que ce sera fait.

Si le secrétaire parlementaire a de la difficulté à comprendre cela ou à comprendre notre intention, qu'il me permette de le lui répéter encore une fois. Nous avons quelques amendements mineurs qui ont beaucoup de bon sens aux yeux du gouvernement. Nous n'aimons toujours pas la mesure à l'étude, mais si nous acceptons ces amendements que nous sommes prêts à appuyer, alors je crois que nous pourrions tous rentrer chez nous remplis d'une certaine satisfaction à la pensée qu'au moins, le gouvernement a essayé d'honorer ses promesses.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est toujours avec plaisir que je participe à un débat à la Chambre, même si nous avons eu peu de temps pour nous préparer. Nous ne pouvons pas dire que nous ignorons tout de ce

projet de loi. En fait, le projet de loi C-22 tracasse le Parlement et les Canadiens depuis des mois, depuis que le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir en 1984 et a commencé à rompre ses promesses électorales et à faire du tort aux Canadiens.

Je voudrais passer en revue l'histoire de cette mesure en prenant position. J'ai sous les yeux . . .

M. McDermid: Vous avez l'air bien seul, là-bas en face.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Mon collègue d'en face est venu s'asseoir de notre côté. Cela me met mal à l'aise, mais je n'ai jamais redouté la solitude. Les Néo-démocrates ont l'habitude d'être peu nombreux, mais la situation semble différente, ces jours-ci, en partie à cause du genre de loi que nous examinons.

L'histoire de ce projet de loi est pour le moins curieuse. Voici une mesure que le gouvernement prétend présenter dans l'intérêt national. Quant à nous, nous avons fait valoir quelle visait uniquement à répondre aux exigences des intérêts américains, des compagnies pharmaceutiques multinationales. Ces dernières n'ont guère apprécié que le Parlement décide, en 1969, de protéger les intérêts des Canadiens en leur permettant d'obtenir des copies génériques des médicaments à un prix inférieur à celui qu'exigeaient les fabricants qui avaient mis les médicaments au point et cela, après être rentrés depuis longtemps dans leurs frais, alors qu'ils auraient dû baisser leurs prix pour faire économiser de l'argent aux consommateurs.

En 1969, les Canadiens ont constaté que les compagnies pharmaceutiques faisaient leurs recherches et tous leurs travaux importants à l'extérieur du Canada, et cette situation n'a pas changé. Ce travail se fera à proximité du siège social des diverses compagnies.

Nous avons obtenu la promesse, qui constitue sans doute le seul élément de cette proposition susceptible de servir les intérêts nationaux, que la recherche serait effectuée au Canada et que cela créerait des emplois. Bien sûr, nous avons déjà dit ce que nous en pensons. Je vois ici un ancien ministre qui s'est déjà occupé des sciences et de la technologie et des collègues de l'autre côté qui représentent différentes provinces du Canada. Ils savent pertinemment que les gens de Montréal désirent ardemment obtenir une partie de ces emplois. Or, nous avons d'excellentes raisons de supposer que ces emplois consisteraient tout au plus à s'assurer par exemple de la satisfaction des consommateurs ou à convaincre les autorités compétentes que les médicaments ne présentent aucun danger. Les entreprises pharmaceutiques continueront d'effectuer leurs recherches fondamentales à l'extérieur du Canada.

• (1740)

La question de savoir où se situe le projet de loi revêt beaucoup plus d'importance que celle de son incidence sur l'embauche au Canada ou sur la hausse des prix des médicaments d'ordonnance. Le consommateur canadien va perdre de l'argent, et le gros de cet argent sera certainement exporté à l'extérieur du Canada pour enrichir les actionnaires et les propriétaires des sociétés pharmaceutiques. Les Canadiens n'en tireront aucun avantage. Cela, nous en sommes absolument convaincus.